

Rue de Rivoli, les chauffeurs de VTC veulent passer

Ils déposent un recours contre la décision de la mairie de Paris d'y restreindre la circulation.

PARIS 1^{er}

PAR FLORIAN LOISY

« **VOUS N'AVEZ** pas le droit de circuler sur cet axe. » Les agents municipaux postés à l'angle de la rue du Louvre et de la rue de Rivoli à Paris 1^{er} redirigent les véhicules des particuliers qui souhaitent emprunter cet axe majeur de la capitale. Les taxis, les ambulances, les livreurs ou les bus peuvent néanmoins passer. Pas les chauffeurs VTC. Une décision prise par Anne Hidalgo pour privilégier notamment les circulations douces et limiter la pollution en cette période de crise sanitaire. « Depuis lundi, on est recalés, soupire Mickaël Massot, chauffeur indépendant. Sur un trajet entre Bastille et Concorde, un taxi mettra dix à quinze minutes et nous en faisant un détour cela nous prendra trente-cinq minutes. C'est déloyal. De plus, je travaille sans Uber, en ayant pour clients les grands hôtels sur ce secteur. Je suis obligé

de demander à des personnes de me rejoindre à 800 m parce que je ne peux pas les embarquer s'ils sont sur la rue de Rivoli. Comment voulez-vous que je sois attractif ? »

« Du favoritisme, une rupture d'égalité »

Avec 200 autres chauffeurs VTC qui s'estiment lésés par cette décision, ils ont monté un collectif représentatif de leur profession et se cotisent pour entamer une procédure judiciaire : une requête en référé suspension a été déposée devant le tribunal administratif de Paris, hier, par Rémy Josseaume et Aïley Alagapin-Graillot, spécialistes en droit routier. Dans ce référé, une suspension de cette décision de fermeture de la rue de Rivoli est demandée. Et comme l'impact économique est immédiat pour les chauffeurs VTC, le tribunal pourrait statuer dans les prochains jours, en urgence. « Ce décret favorise les taxis par rapport aux VTC, dans un secteur concurrentiel, il y a une rupture



Paris (1^{er}), hier. Mickaël Massot (dans le véhicule noir), chauffeur indépendant a tenté en vain d'emprunter la rue de Rivoli, réservée aux vélos, aux bus, aux taxis et aux véhicules d'urgence.

d'égalité, un déséquilibre, du favoritisme, estime M^e Josseaume. L'attractivité commerciale des VTC est touchée. Ils vont perdre du temps, les trajets coûteront plus cher. Et ils ne peuvent ni prendre ni déposer un client sur cet axe où on trouve des boutiques de luxe, du tourisme et des hô-

tels. Et cela aura des répercussions économiques importantes pour tous les VTC. »

Au total, un peu plus de 30 000 VTC travaillent à Paris et en banlieue et près de 20 000 taxis parisiens sont recensés. « Nous ne leur livrons pas une guerre, ce sont nos concurrents, pas nos en-

nemis, martèle Mickaël Massot, VTC depuis cinq ans. Nous sommes complémentaires (NDLR : un VTC est disponible uniquement sur commande à la différence d'un taxi), nous n'offrons pas forcément les mêmes prestations. Et il y a de la place pour tout le monde. »

Les membres du collectif rappellent que durant le confinement, certains d'entre eux ont joué le jeu et transporté des soignants à titre gracieux. « On a été impacté par cette crise et cette décision va menacer encore davantage de nombreux emplois, s'inquiète Mickaël Massot. J'ai perdu 70 % de mon activité depuis mi-février. Mais cette semaine, ça repart. Il y a beaucoup de personnes qui ont peur de prendre les transports et qui nous appellent. Mais ce favoritisme les impacte eux aussi. » C'est d'ailleurs un autre axe du recours. « Cette décision avait reçu un avis défavorable de la préfecture, avance M^e Josseaume. Les transports collectifs sont vecteurs de

propagation du virus, pénaliser les VTC ne me semble pas une bonne solution. »

La Ville refuse de céder

Contactée, la Mairie de Paris campe sur sa position : « La fermeture à la circulation de la rue de Rivoli a pour objectif la réduction du trafic automobile et de la pollution pour permettre la distanciation nécessaire dans cette période post-confinement. Pour les véhicules autorisés, la Ville a posé deux critères : les véhicules prioritaires roulant habituellement dans la voie de bus (taxis, véhicules d'urgences, bus), et le critère de la vitalité économique de la Ville en autorisant les livraisons et les artisans. »

Ces propos font écho à ceux de Mickaël Massot interdit de passage. « Je suis artisan j'ai ma carte de la chambre des métiers, regardez, c'est dans votre décret, les artisans sont autorisés. » En vain : « Circulez ou je vous verbalise », lâche l'agent en notant la plaque du VTC.